

Pôles de compétitivité

Bonjour à toutes et tous,

Désolé de ne pas être parmi vous plus directement mais le cœur y est.

On vous a beaucoup parlé d'hydrogène jusqu'à présent je vais donc y rajouter une dose d'oxygène puisque les deux s'entendent parait-il très bien.

Par oxygène j'entends ici ce qui nous apporte, à nous humains, énergie et élan, en d'autres mots le souffle vital.

Car du souffle vital il en faut pour que les idées et les projets puissent un jour devenir réalité.

Les Pôles de compétitivité sont un moyen privilégié pour porter et faire aboutir collectivement idées et projets.

Qu'est-ce qu'un Pôle de compétitivité, parfois aussi appelé "Cluster" dans les Pays anglo-saxons et au Canada.

Un pôle de compétitivité est un réseau visant à rapprocher et à faire collaborer en transversal sur un territoire défini, des partenaires publics et privés avec l'objectif de parvenir à faire aboutir un projet industriel à un niveau d'excellence de niveau national et si possible international dans un domaine particulier.

Il existe ainsi des pôles constitués sur des thématiques très diverses : agriculture, tourisme, énergies nouvelles (dont hydrogène), plastique, aviation, santé, les matériaux, etc...

L'ambition générale de la politique des pôles de compétitivité est de rétablir la puissance industrielle de la France qui s'est malheureusement beaucoup érodée pendant les dernières

décennies prise entre la concurrence des puissances émergentes à bas coût d'un côté et l'excellence technologique et innovatrice des grandes puissances industrielles de l'autre.

La création d'un pôle de compétitivité repose sur une étude préalable de faisabilité portant sur l'évaluation des enjeux économiques et plus spécifiquement industriels d'une zone déterminée, métropole, département, région, et la capacité à y répondre.

Ces études préalables doivent être menées sous l'égide et l'impulsion de l'instance politique concernée, à son instigation ou celle d'un ou plusieurs acteurs économiques pouvant ressentir un tel besoin.

L'étude de faisabilité est en général confiée à un organisme extérieur, agence de développement, Chambre de Commerce ou cabinet privé.

Elle porte sur le recensement et l'évaluation de l'ensemble des éléments qui constituent une filière, à savoir cursus d'enseignement, laboratoires de recherche publics et privés, entreprises sectorielles, potentiel foncier, financement, potentiel du marché.

Au vu des conclusions et propositions de l'étude et si elles sont favorables, une structure est alors désignée pour assurer la mise en œuvre et la coordination du projet.

Dans cette première phase la mise en place du projet peut être confiée à une structure existante, connaissant bien l'environnement général du périmètre concerné, tel une Agence de Développement ou une Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans un deuxième temps, selon l'ampleur du projet et sa bonne réponse de la part des acteurs concernés, et après validation par la ou les instances politiques concernées, une structure dédiée

pourra alors être créée sous forme d'association ou de SEM.

Cette structure devra naturellement bénéficier d'un budget de fonctionnement assuré pour l'essentiel par la ou les collectivités publiques concernées mais aussi éventuellement par les cotisations des acteurs économiques bénéficiaires du projet.

Cette nouvelle structure aura vocation à être permanente, tout au long de la vie du Pôle, avec pour mission d'en assurer l'animation, d'organiser la mise en rapport des acteurs, d'assurer une veille technologique sur les thèmes du Pôle, d'inciter les écoles et institutions universitaires, centres de formation, à mettre en place ou renforcer des filières de formation spécifiques, d'orienter et accompagner les entreprises dans l'obtention des subventions et financements dédiés, y compris européens et plus généralement d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.

C'est "la mouche du coche", indispensable pour mobiliser les partenaires qui auront tendance à reprendre des habitudes anciennes, à se concentrer sur leurs problèmes internes du moment et à considérer souvent les mobilisations au titre du Pôle comme insatisfaisantes à court terme.

Les obstacles en effet existent et devront être surmontés. Je viens d'en évoquer quelques-uns. Je rajouterai d'autres écueils qu'il faut aplanir et non des moindres. Je citerai la concurrence entre institutions dont certaines vont considérer qu'on les prive de compétences propres, de certains politiques qui vont en faire un thème de controverses du point de vue budgétaire ou d'opportunité, de la réticence des grands groupes à partager avec des PME, et des oppositions dans le milieu de la RD publique ainsi que de l'Education Nationale à considérer qu'elles peuvent être au service de l'Economie privée. Sur tous ces points considérons néanmoins que les mentalités ont favorablement évolué depuis quelques années.

La mise en place et l'évolution des Pôles de compétitivité font l'objet depuis 2005 d'un suivi et d'une évaluation par l'Etat.

Un appel à candidature pour la labellisation des Pôles a été lancé à cette époque avec à la clé la possibilité d'obtenir de la part de l'Etat des financements spécifiques du FUI, le Fonds Unique Interministériel et du PIA, le Programme d'Investissements d'Avenir.

Concernant le financement des actions des Pôles de compétitivité il convient également de relever l'action de la BPI, Banque Publique pour les investissements, en faveur des projets collaboratifs, rassemblant entreprises et laboratoires de RD en vue de développer des produits innovants qui doivent aboutir à une mise sur le marché, les aides de l'ADEME, et les financements de la Banque des Territoires émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après plusieurs phases de mise en œuvre de cette politique nous en sommes à la phase 4 (2019- 2022) pour laquelle 48 pôles sont labellisés pour une durée de quatre ans et 8 pour une durée d'un an.

La phase 4 donne 4 orientations :

- renforcer l'ambition européenne en confiant aux pôles l'objectif de faire émerger davantage de projets collaboratifs européens.
- Améliorer la lisibilité du label "Pôle de compétitivité" sur la base de critères plus exigeants en coordination avec la stratégie du Conseil National de l'industrie.
- Simplifier les modalités de financement des projets collaboratifs.
- Faire évoluer le financement de l'Etat en le liant aux résultats de chaque Pôle.

Enfin il est fait encouragement au rapprochement et à la fusion de certains pôles trop faibles ou complémentaires afin d'atteindre en les réunissant la taille critique indispensable.

Un mot à propos de la politique de l'Union européenne dans ce domaine.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) encadre vous le savez les financements publics («aides d'Etat») pour éviter toute distorsion de concurrence au sein du marché intérieur.

De ce fait les financements publics au secteur privé ne sont autorisés que dans des cas bien précis, répondant à des objectifs de l'Union européenne.

C'est ainsi que le financement des pôles de compétitivité s'inscrit dans le cadre prévu pour les aides à la recherche, au développement, à l'innovation aux PME et à la formation. Les Pôles peuvent à ce titre recevoir des subventions pour les actions qui ont un caractère collectif tels que la promotion générale du Pôles, les séminaires et colloques, la veille technologique etc...

Les démarches pour l'obtention des aides sont une des missions de la structure de pilotage.

Dans le domaine lié au développement de l'Hydrogène comme énergie du futur plusieurs pôles se mettent progressivement en place ou l'intègre dans des projets plus larges déjà existants
Pôle Véhicule du Futur dans le Grand-Est
TENNERRDIS en Auvergne Rhône-Alpes
en Bretagne, les Hauts de France, la Région Centre Val de Loire et Mer-Méditerranée en PACA et
HYNOVAR dans le département VAR.

Ces pôles spécifiques se regroupent au sein de l'AFHYPAC, Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible, nouvellement nommée France Hydrogène, dont vous avez eu une présentation par ailleurs.

En conclusion je dirai que les pôles de compétitivité sont un instrument fédérateur très utile au développement des synergies entre acteurs privés et publics, ils sont la clé de l'excellence dans le domaine non seulement des nouvelles technologies mais aussi dans des activités plus traditionnelles.

Outre la présence d'acteurs industriels prêts à s'engager dans la démarche les conditions premières du succès résident dans une volonté politique affirmée et une capacité enthousiaste d'animation, d'innovation et d'attractivité de la filière sur le long terme.

Je vous remercie.